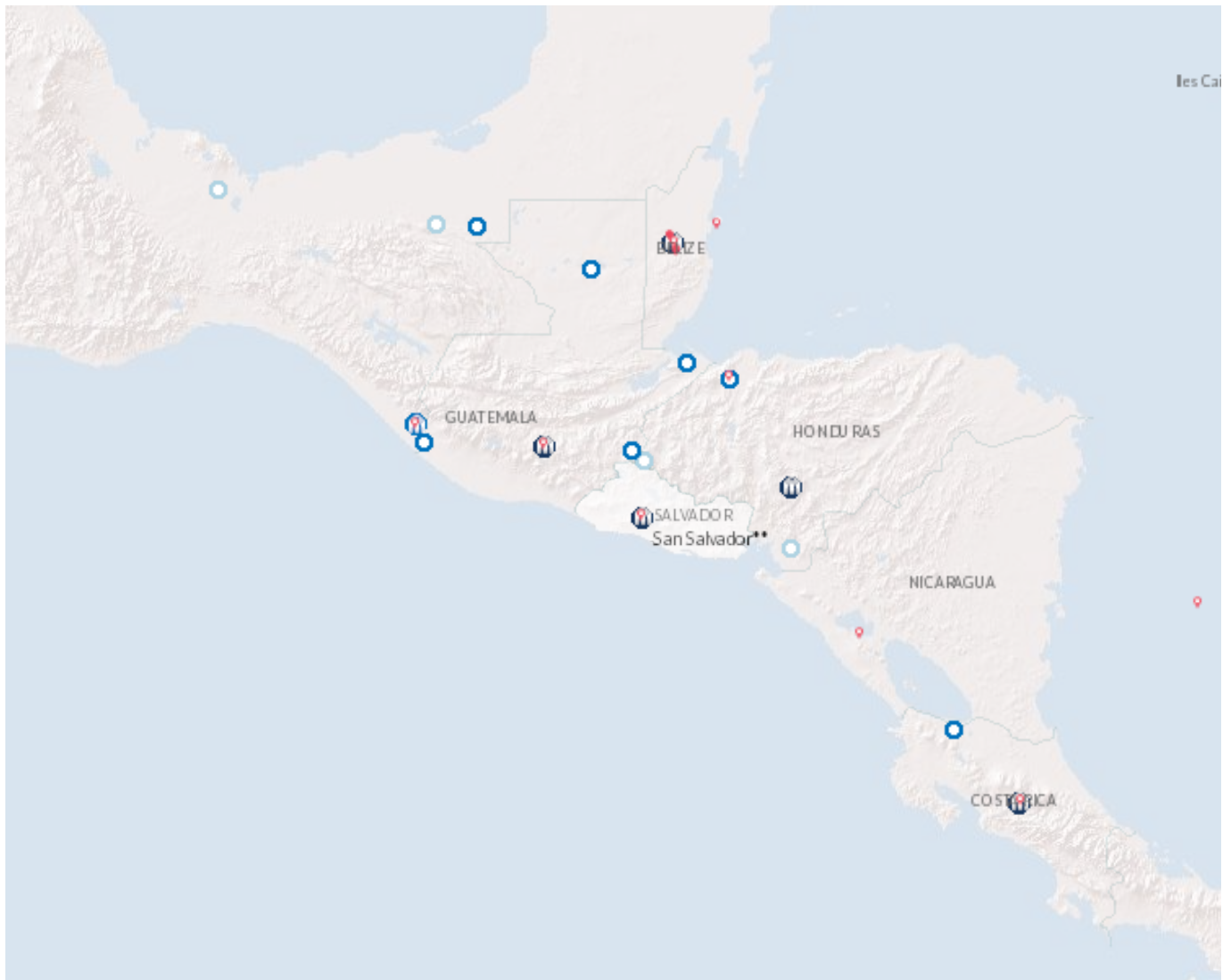
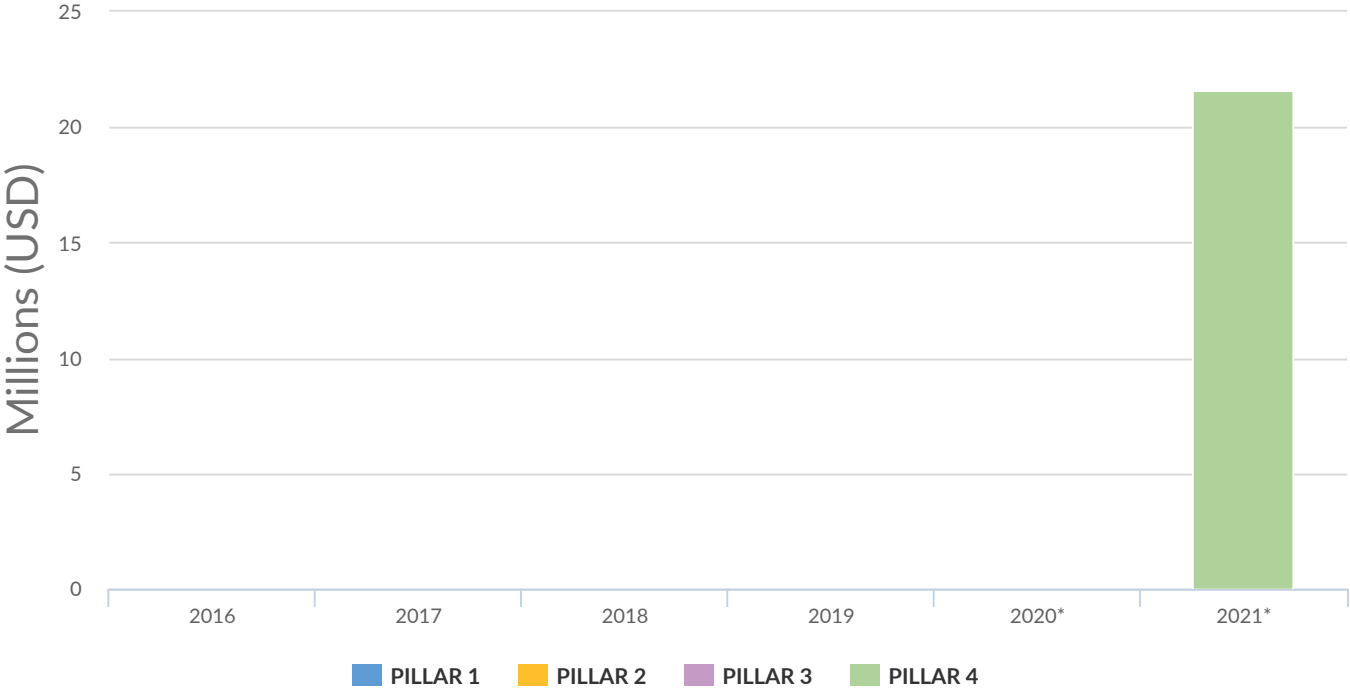


Opération: El Salvador



Budgets - El Salvador



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- 1 600 personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à une aide matérielle et psychosociale.
- 1 350 ménages recevront une aide en espèces pour répondre à leurs besoins immédiats causés par les déplacements.
- 300 adolescents relevant de la compétence du HCR bénéficieront de programmes favorisant l'autosuffisance et la résilience.
- 200 personnes relevant de la compétence du HCR obtiendront un soutien pour leurs dossiers de réinstallation.

Environnement opérationnel

Malgré les efforts déployés par le pays pour réduire le taux d'homicide et reprendre le contrôle du territoire en 2020, les violences et l'insécurité dues aux gangs et à la délinquance organisée ont continué de forcer des milliers de personnes à fuir de leur communauté et à chercher une protection dans d'autres régions d'El Salvador ou au-delà des frontières. Pendant la pandémie de COVID-19, la violence s'est poursuivie sans répit.

De 2006 à 2016, El Salvador a enregistré 71 500 déplacés internes en raison des violences. En 2021, le HCR continuera de plaider pour une mise à jour du profil de la population de déplacés internes afin de guider la préparation et la mise en œuvre de programmes nationaux ciblant cette population.

En El Salvador, les communautés sont gravement touchées par la violence des gangs. Les principaux risques auxquels elles font face comprennent l'extorsion et les menaces de mort ; la violence physique et les homicides ; les violences de genre et les féminicides ; le recrutement forcé d'enfants et de jeunes ; les violences à l'égard des populations LGBTQ+ ; de même que le manque d'aide essentielle et d'urgence adaptée, de mesures de protection efficaces, de moyens de subsistance et de solutions durables. La pandémie a exacerbé les besoins des déplacés internes et d'autres personnes vulnérables en restreignant leur accès aux dispositifs de protection et leur aptitude à mener des activités de subsistance.

En janvier 2020, El Salvador a adopté une législation pour protéger et aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays par la violence et leur proposer des solutions durables. Le HCR reconduira le soutien qu'il apporte à la Direction générale des migrations pour l'identification et l'orientation des personnes ayant des besoins de protection parmi les expulsés.

En 2021, la mise en œuvre des engagements pris en vertu du Cadre global régional pour la protection et les solutions (MIRPS) sera une priorité pour le HCR, en particulier concernant les engagements pris par El Salvador dans les domaines de la santé, de l'éducation de la protection et des moyens de subsistance. Cela inclura l'application de protocoles pour identifier les personnes relevant de la compétence de l'organisation ; l'adoption d'une législation pour accorder une protection internationale ; la participation du secteur privé ; et la réalisation de modèles d'intégration sur place.

Le HCR demeurera le chef de file du groupe sectoriel de la protection de l'Équipe de pays pour l'action humanitaire, réunissant au moins 28 organisations pour coordonner la réponse en faveur des personnes vulnérables touchées par différents risques, notamment le déplacement forcé.

Principales priorités

En 2021, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Renforcer la surveillance aux frontières pour garantir l'accès au territoire et améliorer les conditions d'accueil en particulier au niveau de l'identification des besoins de protection ;
 - Soutenir les capacités et les activités nationales afin de mettre à jour l'étude du Gouvernement sur les profils des déplacés internes et créer un registre unifié des victimes touchées par les violences et les déplacements ;
 - Consolider le régime d'asile national ;
 - Élargir les réseaux de protection dans 30 communautés prioritaires, comprenant 17 entités locales, et améliorer le réseau des espaces sûrs ; veiller à ce que les mécanismes de gestion et d'orientation des cas tiennent compte de l'âge, du genre et de la diversité ;
 - Fournir une aide vitale par le biais d'aides en espèces, tout en encourageant aussi l'autosuffisance et les possibilités de moyens de subsistance en coopération avec l'État comme moyen de parvenir à des solutions durables.
-